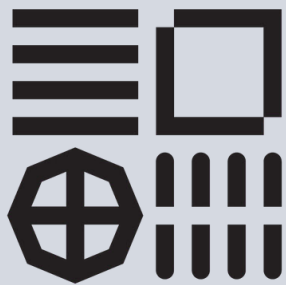


JACQUEMINOIS

Volume 17, numéro 10, 9 oct 2025



Fiers de nos racines



Mot du conseil

Comme vous le savez, l'automne 2025 amène avec lui une période électorale à travers tout le Québec. Ce message est donc le dernier mot de votre conseil municipal avant la tenue des élections.

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude envers les membres du conseil qui ont pris part à cet exercice démocratique et qui, au cours des quatre dernières années, ont contribué à faire rayonner notre communauté : Mme Nathalie Boucher, M. Yvan-René Black, M. Bruno Martel, Mme Marie-Ève Boutin, M. Xavier Sanchez, Mme Mylène Therrien, Mme Patricia Venessa Lafrenière, Mme Karine Paiement et M. Étienne Brunet. Merci du fond du cœur pour votre engagement et votre dévouement.

Un grand merci également à tous les citoyens et citoyennes qui, par leur bénévolat ou leur participation aux différents comités, ont enrichi la vie de notre municipalité. Votre implication est précieuse et elle a permis à notre communauté de briller de mille façons.

Voici maintenant quelques dates importantes à retenir pour les prochaines élections :

- Révision de la liste électorale : les 15 octobre (17 h à 20 h) et 16 octobre (9 h à midi) au Centre multi (20 rue Principale).
- Vote par anticipation : le 26 octobre, de midi à 20 h à l'école Saint-Jacques (115, rue Renaud)
- Jour du scrutin : le 2 novembre, de 10 h à 20 h, à l'école Saint-Jacques (115, rue Renaud)

Enfin, pour la soirée de l'Halloween, veuillez noter que les rues des Meuniers, des Marchands et des Aubergistes seront fermées à la circulation automobile entre 17h30 et 19h30, afin d'assurer la sécurité des enfants qui partiront à la collecte de bonbons.

Merci à toutes et à tous de faire vivre notre belle communauté, et au plaisir de vous retrouver lors des prochains rendez-vous citoyens.



**On recule
l'heure!**

Dimanche
2 nov 2025
2h00 AM

N'oubliez pas de reculer vos montres d'une heure en vous levant!

Profitez-en pour vérifier vos avertisseurs de fumée!

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Action de grâce : 13 octobre 2025

Jour du Souvenir : 10 novembre 2025



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Lors de la fermeture de la période de dépôt des candidatures le 3 octobre dernier à 16h30, les candidatures reçues pour les postes de mairesse ou maire et de conseillères ou conseillers municipaux étaient les suivantes :

Mairesse ou maire	Marie-Ève Boutin Etienne Brunet
District 1	Audrey Morris
District 2	Francine Gingras Virginie Hébert-Cyr
District 3	Mylène Therrien
District 4	Pascal Beaupré Marc-André Parent Xavier Sanchez
District 5	Marie-Pier Cyr Geneviève Grégoire Karine Paiement
District 6	Patricia Venessa Lafrenière

Mesdames Audrey Morris, Mylène Therrien et Patricia Venessa Lafrenière sont donc élues par acclamation. Des élections seront tenues le 2 novembre prochain pour combler les postes de maire(sse), de conseillère au district 2, de conseiller au district 4 et de conseillère au district 5.

Les conditions pour voter :

Pour voter, vous devez :

- Être inscrit(e) sur la liste électorale de la municipalité
- Avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection
- Avoir la citoyenneté canadienne
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux

Vous devez également remplir l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Si votre domicile est situé dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, vous devez :
 - Habiter au Québec depuis au moins six mois
- Si votre domicile n'est pas situé dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, vous devez :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise qui est situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours
 - Avoir transmis une demande d'inscription à la liste électorale ou une procuration à la municipalité dans les délais requis

Le jour du scrutin, vous aurez besoin d'une pièce d'identité valide avec photo, émise par le gouvernement du Québec ou du Canada pour obtenir votre ou vos bulletin(s) de vote!

Valider votre inscription sur la liste électorale :

La liste électorale est produite avant chaque élection générale et transmise à la municipalité par le Directeur général des élections (DGE). La personne désignée comme président(e) d'élection doit ensuite en faire la validation, y ajouter les non-domiciliés et tenir des périodes de révision de la liste.

La grève de Postes Canada empêche actuellement l'envoi des documents liés aux élections, vous ne recevrez donc pas l'habituel carton qui confirme votre inscription sur la liste électorale. Pour valider votre inscription, nous vous invitons à consulter le lien suivant: <https://evoox.ca/saint-jacques-le-mineur/mbv>.

Si vous n'êtes pas inscrit, ou que votre inscription comporte des erreurs, vous **devez** la faire corriger lors des travaux de la commission de révision de la liste électorale, qui auront lieu au Centre multifonctionnel (20 rue Principale).

Les dates de tenue de la commission de révision de la liste électorale sont les suivantes :

- 15 octobre 2025 de 17h à 20h
- 16 octobre 2025 de 9h à 12h

Où et quand voter :

Vote par anticipation	26 octobre 2025 de midi à 20h00	119 rue Renaud (École Saint-Jacques)
Jour du scrutin	2 novembre 2025 de 10h00 à 20h00	119 rue Renaud (École Saint-Jacques)



Pourquoi voter?

Le vote est un petit geste très important!

En effet, il s'agit de votre occasion d'exprimer votre opinion sur les enjeux qui vous tiennent à coeur, et de permettre à des gens qui ont des valeurs similaires aux vôtres de siéger en tant que décideurs pour votre municipalité!

Gardez notre démocratie vivante : le 2 novembre, votez!

DOSSIERS DE GREFFE ET AFFAIRES POLITIQUES

INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL



Prochaine rencontre : mardi 11 novembre 2025 | 19 h
Lieu: 20, rue Principale



Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme TEAMS | Lien et code disponible sur l'événement du site internet.



L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube de la municipalité et le site internet.

Calendrier des séances du conseil municipal 2026

À la séance du conseil municipal du 9 septembre 2025, les membres du conseil ont adopté le calendrier des séances pour l'année 2026, que vous trouverez ci-dessous. Les séances auront toujours lieu à 19h00 au Centre Multifonctionnel (20, rue Principale).

20 janvier 2026	14 juillet 2026
17 février 2026	18 août 2026
17 mars 2026	15 septembre 2026
21 avril 2026	20 octobre 2026
19 mai 2026	17 novembre 2026
16 juin 2026	15 décembre 2026

Projet de règlement AD-104-1 modifiant le règlement AD-104 concernant les modalités de publication des avis publics

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications notamment pour corriger les modalités de publication des avis publics annonçant la tenue d'une séance où une demande de dérogation mineure sera traitée et de lancement d'appel d'offres public sur le SEAO.

Projet de règlement AD-108-3 modifiant le règlement AD-108 sur les tarifs des biens et services rendus par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications notamment pour ajouter les frais de location de la roulotte réfrigérée et de la roulotte de prévention incendie, pour corriger des textes et pour ajouter certains tarifs.

Projet de règlement AD-114 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 231-2021 sur le traitement des élus

L'objet de ce règlement est de fixer les valeurs de rémunération, d'allocation de dépenses et d'indexation à verser aux élus municipaux.

Projet de règlement SE-904-1 modifiant le règlement numéro SE-904 établissant la création du programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques des immeubles non desservis par les égouts sur le territoire de la municipalité

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications afin d'inclure les critères du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT), lequel permet d'accéder à une subvention pour les propriétaires qui procéderont à la mise aux normes de leur installation sanitaire isolée.

Vous pouvez consulter l'ensemble des projets de règlements sur le site web de la municipalité dans l'onglet règlements municipaux.

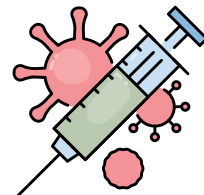
Campagne de vaccination contre l'Influenza et la COVID-19

Une clinique éphémère de vaccination contre la grippe (Influenza) et la COVID-19 sera de passage dans la région cet automne. Vous êtes invités à prendre rendez-vous dès maintenant via le Portail Clic-Santé (<https://portal3.clicsante.ca/>) ou encore la Centrale de rendez-vous régionale au 1-877-817-5279 pour profiter du service.

Vaccination contre la grippe (Influenza) - Gratuit pour tous

Vaccination contre la COVID-19 - pour les personnes respectant les conditions suivantes :

- Personnes résidant en centres hospitaliers et en CHSLD, en RPA ou vivant dans d'autres milieux collectifs comportant une proportion élevée de personnes âgées et vulnérables
- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Personnes immunodéprimées, dialysées ou vivant avec une maladie chronique, âgées de 6 mois ou plus
- Personnes enceintes
- Travailleurs de la santé
- Adultes vivant en région éloignée ou isolée (exemple Nunavik)



Ville	Date(s)	Lieu de vaccination
Saint-Rémi	29 octobre de 9h à 15h30 30 octobre de 13h à 19h30	Centre communautaire - Salle Jupiter 25, rue Saint-Sauveur, Saint-Rémi
Napierville	21 novembre de 13h à 19h30	Salle communautaire - Salle Ouimet 262, rue de l'Église, Napierville
Saint-Édouard	27 novembre de 13h à 19h30	Centre communautaire 405C, mtée Lussier, Saint-Édouard
Sainte-Clotilde	2 décembre de 13h à 19h30	Centre communautaire 824, 2e rang, Sainte-Clotilde

Friperie La suite des choses

La friperie est à la recherche de nouveaux bénévoles pour aider au tri!

Vous avez quelques heures à donner à chaque semaine, à chaque mois ou de façon occasionnelle? Accompagné(e) d'un(e) de nos bénévoles, il s'agit de trier les sacs et boîtes reçus. Il faut donc que vous soyez capables de travailler debout pendant 2 ou 3 heures consécutives.

Les heures de tri sont le jeudi de 13h à 16h, le vendredi entre 14h et 21h, ainsi que le samedi de 10h à 13h.

Pour vous impliquer, passez à la friperie ou communiquez avec Marie-Michelle au 450-272-7627!



HORAIRE :

Jeudi de 13h à 16h
Vendredi de 14h à 21h
Samedi de 10h à 13h

144, rue Principale, Saint-Édouard, QC, J0L 1Y0



Bibliothèque de Saint-Jacques-le-Mineur

Veillez noter que la bibliothèque sera fermée le lundi 13 octobre à l'occasion de l'Action de grâce, ainsi que le lundi 10 novembre à l'occasion du jour du Souvenir.

Nous vous rappelons également que les heures d'ouverture régulières ont changé depuis le 29 septembre dernier. Vous les retrouverez ci-dessous!

Réseau Biblio montréal

Tout au long du mois d'octobre, abonnez-vous ou réabonnez-vous à la bibliothèque et courez la chance de remporter un des quatre prix suivants!

- Console Nintendo Switch + Mario Kart World
- Liseuse numérique Clara BW de Kobo avec étui
- Un ensemble de six jeux de société québécois
- Une carte cadeau chez une librairie locale

Pour tous les détails sur le concours, visitez le <https://bit.ly/chasseabonnés2025>



Bibliothèque Saint-Jacques-le-Mineur

89, rue Principale

Heures d'ouverture régulières

450 347-5446, poste 400

Lundi	13 h à 19 h
Mercredi	13 h à 19 h
Vendredi	10 h à 17 h
Samedi	11 h à 14 h



Halloween

La fête dédiée aux déguisements et à la collecte de bonbons est bientôt à nos portes!

La municipalité vous invite à sa traditionnelle maison hantée qui aura lieu au chalet des loisirs (263, route Édouard-VII) le 31 octobre prochain de 18h00 à 20h00.

De plus, afin d'assurer la sécurité des enfants qui procéderont à la collecte des bonbons dans le nouveau quartier, le conseil a pris la décision de limiter l'accès aux automobilistes le soir du 31 octobre, de 17h30 à 19h30.

Les rues des Meuniers, des Marchands et des Aubergistes seront donc entièrement piétonnes aux heures indiquées. Les parents et résidents pourront stationner sur la rue des Forgerons, dans le stationnement du bureau municipal ou encore sur la place de l'Église durant cette période.

Comme à l'habitude, les pompiers feront la distribution de bonbons à la caserne et circuleront dans les rues pour assurer la sécurité!

Merci de circuler avec prudence!





MAISON HANTÉE

263, ROUTE ÉDOUARD-VII
VENDREDI 31 OCTOBRE 2025
18H00 À 20H00

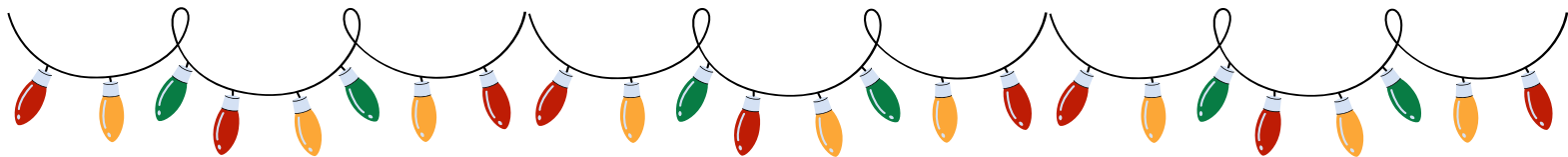


Dépouillement de Noël

Le Père Noël et ses amis seront à l'école Saint-Jacques le 7 décembre prochain!

Les enfants de Saint-Jacques-le-Mineur sont invités à venir rencontrer le Père Noël et participer aux activités offertes de 10h00 à 13h00.

INSCRIPTIONS : 13 OCTOBRE AU 16 NOVEMBRE 2025



Nom du parent : _____ Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Adresse : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____

12\$ par enfant, ouvert aux enfants de 10 ans et moins résidents de SJLM

Guignolée 2025

 Dimanche 30 novembre

Appel aux bénévoles

La Guignolée aura lieu le samedi 30 novembre 2025 dans notre communauté. Nous sommes à la recherche de bénévoles dynamiques et généreux pour nous aider à faire de cette journée un succès. Que ce soit pour la collecte, le tri ou la distribution, toute aide est la bienvenue !

Date limite pour s'inscrire comme bénévole : 2 novembre 2025

☎ Contactez Karine Paiement au 514-835-9336 (appel ou texto).

Besoin d'un panier de Noël?

Les personnes ou familles qui souhaitent recevoir un panier de Noël doivent s'inscrire au plus tard le 23 novembre 2025, au même numéro : 514-835-9336.

📅 La distribution des paniers aura lieu le 7 décembre 2025.

Merci à tous pour votre générosité et votre solidarité. Ensemble, rendons ce temps des Fêtes plus doux pour ceux qui en ont besoin.



DOSSIERS EAU POTABLE

Lecture des compteurs d'eau



Prenez note que dans les prochaines semaines, des employés municipaux désignés visiteront chaque domicile desservi par le réseau d'aqueduc pour procéder à une lecture des compteurs d'eau. Ne vous surprenez pas si vous les croisez à proximité de votre domicile ou si vous les voyez sur vos caméras de surveillance. La lecture se fait par l'interrogateur installé à l'extérieur de votre maison. Les lectures devraient s'échelonner jusqu'au 24 octobre* environ, selon la météo.

Si vous ne possédez pas d'interrogateur, il est possible de vous en procurer un à la municipalité, sans quoi les employés devront procéder à la lecture à l'intérieur de votre domicile.

Cette procédure permet d'obtenir un portrait réel de la consommation en eau potable de la communauté afin d'en assurer une gestion efficace et de répondre aux obligations gouvernementales en matière d'eau potable.

Merci de votre collaboration!

**Les lectures pourraient se faire plus tard pour les adresses sur la montée Saint-Jacques, selon l'avancement des travaux d'Hydro-Québec.*

Abris hivernaux temporaires et clôtures à neige

Nous tenons à vous rappeler que les abris d'auto hivernaux (de type Tempo) sont permis du **15 octobre au 1er mai**. Voici les normes applicables :

- Un abri est autorisé par logement, plus un abri supplémentaire dans le cas d'un usage résidentiel.
- L'abri doit être installé à plus d'un mètre de la ligne de terrain latérale, à l'exception des terrains où les bâtiments sont construits en marge latérale zéro (secteur des Jardins-Saint-Jacques).
- L'abri doit être installé à une distance minimale de 1.5m de la rue.
- L'abri doit être installé au dessus d'une allée de circulation ou d'un espace de stationnement.
- La superficie maximale autorisée pour un abri est de 50m² et la hauteur maximale est de 4m.

Les clôtures à neige et abris de balcon ou d'entrée sont également permis du 15 octobre au 1er mai.



DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS

Complexe municipal - avancement des travaux

Lors de la dernière séance du conseil municipal, les élus ont déposé le relevé des sépultures dans l'église de Saint-Jacques produit par la Société d'histoire du Haut-Richelieu en 2024.

Ce relevé avait été remis à la municipalité en juillet dernier, mais comme le projet d'excavation devait déjà se réaliser sous la supervision d'une firme d'archéologie, nous avons préféré attendre d'avoir des validations sur le terrain avant de considérer le document comme véridique et d'en faire mention à la population.

Le relevé indique qu'un total de 137 personnes aurait été inhumées sous l'église St-Jacques, entre les années 1844 et 1917, soit avant la construction de la nouvelle Église, érigée par-dessus cet ancien cimetière.

Afin de porter respect à la mémoire de ces personnes, les membres du conseil ont tenu une minute de silence à la séance du 1^{er} octobre 2025.

Concernant les travaux, cette liste est arrivée trop tard pour permettre de bien prévoir les interventions nécessaires sur le terrain, c'est pourquoi, le chantier rencontre quelque peu de retard, étant donné que la tâche des archéologues s'avère plus importante que celle initialement prévue au mandat de supervision.

Selon les professionnels, le travail de fouille archéologique devrait se terminer le 16 octobre afin de permettre au chantier de reprendre son cours, avec quelques semaines de retard.

Bien sûr, nous sommes conscients de l'intérêt que cette situation peut susciter chez les citoyens. Nous demandons tout de même votre collaboration pour éviter toute entrave au chantier. On demande de ne pas tenter de pénétrer sur le site du chantier et de respecter les limites de celui-ci afin d'éviter des coûts et des délais supplémentaires, et pour éviter de causer des dommages irréversibles aux sépultures toujours présentes.

Nous vous assurons aussi que tant le personnel municipal, que les professionnels et entrepreneurs impliqués dans le projet, opèrent avec le plus grand respect des sépultures et en conformité avec les normes imposées par le ministère de la Culture et des communications, qui a autorisé les interventions.



Info-travaux

DEVANCEMENT DE LA FIN DES TRAVAUX - MODIFICATION D'ENTRAVE Remise en état finale de la Montée Saint-Jacques - Saint-Jacques-le-Mineur Interconnexion Hertel-New York

La température des derniers jours, le beau temps annoncé des prochains jours et une augmentation des effectifs au chantier permettent d'accélérer les travaux et d'entrevoir un achèvement des travaux pour la mi-octobre. Cela représente un devancement de la fin des travaux de trois semaines (fin prévue le 17 octobre plutôt que le 7 novembre).

Pour ce faire, une réorganisation des étapes de travail est nécessaire et implique le maintien de la fermeture complète du tronçon sur la montée Saint-Jacques, entre le rang Saint-André et l'autoroute 15, les 1, 2 et 3 octobre 2025.

Horaire des entrave routières sur la montée Saint-Jacques entre le rang Saint-André et l'autoroute 15.

Du 1^{er} octobre au 17 octobre inclusivement

La semaine :

- Fermeture complète du lundi 7h00 au vendredi 17h30. Aucune circulation possible de jour comme de nuit.
- Présence de signaleurs pour permettre l'accès aux résidences du secteur entravé et le passage de véhicules d'urgence uniquement.

La fin de semaine :

- Entrave partielle: circulation en alternance du vendredi 17h30 au lundi 7h00.
- Ouverture également le lundi 13 octobre (Action de grâce)



*Sur semaine, détours obligatoires
jusqu'au 17 octobre.
Circulation en alternance
la fin de semaine*



Nous comprenons que ces travaux occasionnent des inconvénients et vous remercions sincèrement pour votre patience.

Pour plus d'information
1-866-388-1978
affairesregionales@hydroquebec.com

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre
service de sécurité incendie

[Québec.ca/prévention-incendies](https://quebec.ca/prevention-incendies)

DOSSIERS SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 5 au 11 octobre 2025.

Pour l'occasion, nous tenons à vous rappeler que vous pouvez poser des gestes concrets pour prévenir les incendies chez vous :

- Vérifiez que vos appareils électriques sont conformes et certifiés
- Utilisez des rallonges électriques avec disjoncteur intégré
- Utilisez un contenant métallique pour récupérer toute cendre ou mégot de cigarette
- Soyez vigilants et surveillez constamment lorsque vous cuisinez ou lorsque vous faites un feu de foyer

Au niveau de la prévention incendie, le premier responsable c'est vous!



DOSSIERS MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collectes à venir:

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Chaque semaine
Gros rebuts non valorisables	6 novembre et 4 décembre	Chaque mois
Collecte de feuilles	8 novembre 2025	Sacs en papier seulement!

Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.

R Récupération

C Compostage

D Déchets

 Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊗ = meuble de bois, toilette, etc.

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
				R		
5	6	7	8	D	10	11
12	13	C	15	16	17	18
19	20	C	22	R	24	25
26	27	C	29	D	31	
		C		R		

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3		5	D	7	8
9	10	C	12	R	14	15
16	17	C	19	D	21	22
23/30	24	C	26	R	28	29
▲ Collecte de feuilles (sacs de papier seulement)						

Action de grâce

Veuillez noter que les écocentres et bureaux administratifs de Compo Haut-Richelieu seront fermés le lundi 13 octobre prochain à l'occasion de l'Action de grâce. Ceci n'aura pas d'impact sur l'horaire des collectes.